

CITOYENNETÉ

Découvrir le passé pour l'avenir

Le rôle des sites historiques et des musées dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme au sein de l'UE

Résumé



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



Ce résumé porte sur la plupart des articles inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en particulier sur les articles des chapitres I à V – Dignité, Libertés, Égalité, Solidarité et Citoyenneté.

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

Crédit photo (couverture & intérieur): © iStockphoto

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne
Autriche
Tél. +43 (1) 580 30-60
Fax +43 (1) 580 30-693
E-Mail: info@fra.europa.eu
fra.europa.eu

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-9192-749-4
doi:10.2811/50820

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2011
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Printed in Luxembourg

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Découvrir le passé pour l'avenir

Le rôle des sites historiques et des musées dans
l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation
aux droits de l'homme au sein de l'UE

Résumé

Table de matières

- 1. UNE VISITE SUR UN SITE LIÉ À L'HOLocauste DEVRAIT SOULEVER DES QUESTIONS
ET NON FOURNIR DES RÉPONSES TOUTES FAITES..... 5
- 2. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE RÉFLEXION HISTORIQUE AUTOCRITIQUE.....7
- 3. CLARIFICATION DES TERMES ET DES CONCEPTS..... 9
- 4. RÉSULTATS ET CONCLUSIONS 11

1

Une visite sur un site lié à l'Holocauste devrait soulever des questions et non fournir des réponses toutes faites



Quel est le rôle aujourd'hui des sites et des expositions liés à l'Holocauste? Que proposent-ils aux jeunes? Quels sont les problèmes auxquels ils sont confrontés? Comment les professeurs peuvent-ils les utiliser au mieux lorsqu'ils prévoient de s'y rendre avec leurs classes scolaires? Faut-il adapter les sites aux demandes de sociétés de plus en plus diverses et au défi d'une distance temporelle toujours plus grande entre les nouvelles générations et les événements du passé? Ont-ils développé des approches qui relient l'événement particulier de l'Holocauste aux questions universelles des droits de l'homme? Qui peut et qui doit aider ces sites dans leur tentative de rester des lieux signifiants pour les générations futures?

« Il y a vraiment trop longtemps que ça s'est passé. L'histoire ne m'intéresse pas énormément. Elle ne m'intéresse pas du tout. »
(Étudiant, groupe cible, Pays-Bas)

En 2009, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a réalisé la toute première recherche à l'échelle européenne sur le rôle des mémoriaux dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme dans l'Union européenne (UE). Les étudiants, les professeurs et le personnel des sites mémoriaux étaient interrogés pour comprendre les facteurs qui sont déterminants dans le succès ou l'échec des programmes éducatifs sur ces sites.¹

Ce projet vise à renforcer le lien entre la réflexion sur les événements historiques, tels que l'Holocauste, et la réflexion sur l'histoire des droits humains et

les questions contemporaines relatives aux droits humains. Ce projet vise également à examiner les problèmes auxquels les sites historiques sont confrontés : le partage des activités de bonnes pratiques entre les sites et la diffusion d'instructions pratiques aux professeurs sur la meilleure utilisation possible des sites historiques à des fins d'enseignement relatif à l'Holocauste et d'éducation aux droits de l'homme.

La recherche se compose des éléments suivants :

- consultation d'ouvrages spécialisés sur l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme sur les sites de l'Holocauste et dans les musées ;
- questionnaire adressé aux ministères compétents de tous les États membres de l'Union européenne ;
- questionnaire adressé à vingt-deux sites et musées historiques associés à l'Holocauste implantés dans neuf États membres de l'Union européenne ;
- discussions avec des groupes d'élèves et d'enseignants également menées dans neuf États membres de l'UE ;
- entretiens directs avec le personnel et la direction de quatorze établissements à l'occasion de visites effectuées dans le cadre de la recherche.

La recherche a été conduite par le Forum de l'histoire vivante (*Living History Forum*) à Stockholm en Suède, avec l'aide d'universitaires et spécialistes travaillant dans divers mémoriaux, musées et universités d'Allemagne, des Pays-Bas, de Pologne, de Royaume-Uni et de Suisse. Il s'agissait d'historiens, de socio-psychologues et d'éducateurs. La plupart avaient des connaissances en matière d'enseignement relatif à l'Holocauste et plusieurs disposaient également de

¹ Le titre de chapitre est la citation d'un éducateur de l'École de la Paix de Monte Sole en Italie, qui a participé à l'atelier sur le thème « Mémoire, histoire et éducation aux droits de l'homme » à la FRA en décembre 2009.

connaissances en droits de l'homme, lutte contre le racisme et enseignement interculturel.

Ce résumé fournit des observations sélectionnées, des éléments de discussion et des recommandations dérivées de la recherche. L'intégralité des résultats de la recherche est publiée dans le rapport sur *Le Rôle des musées et sites historiques de l'Union européenne dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme*.²

Sur la base des observations de ce projet, la FRA a également mis au point:

- un manuel à l'intention des professeurs avec des informations leur permettant d'utiliser au mieux les visites des sites et des expositions liés à l'Holocauste en vue d'un enseignement relatif à l'Holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme ;
- un manuel de discussion sur les questions relatives aux sites et musées liés à l'Holocauste comportant des études de cas sur des approches éducatives cherchant à associer enseignement relatif à l'Holocauste et éducation aux droits de l'homme.

² Le rapport est disponible sur le site web de la FRA à l'adresse suivante : http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub_holocaust-education_en.htm. Tous les hyperliens ont été consultés le 15 septembre 2011.



2

Développer une culture de réflexion historique autocritique



Au cours des dernières décennies, l'événement historique de l'Holocauste est devenu une question centrale de la culture de la mémoire sur la plupart du territoire européen et également dans d'autres parties du monde. Dans ce contexte, la question se pose aujourd'hui à savoir si et comment l'Holocauste devrait être explicitement intégré à une perspective plus large des droits humains qui inclurait l'identification du passé et la discussion des questions contemporaines portant sur les droits humains.

« Nous n'avons jamais eu de cours sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme ne sont pas un sujet de cours. Au mieux, nous les abordons de manière théorique mais pas de manière pratique. »

(Étudiant, groupe cible, Berlin)

Dans de nombreux pays, les sites mémoriaux consacrés aux victimes du nazisme, ainsi que les musées et les expositions, ont joué un rôle important dans la transmission de faits historiques et de valeurs morales, à la fois en complément et en association avec le travail effectué par les écoles. Chaque année, des millions de personnes en Europe visitent les sites mémoriaux dans des lieux associés aux crimes nazis, ainsi que des musées et des expositions sur l'Holocauste. Un grand nombre de ces visiteurs sont des jeunes participant à des visites basées sur des biographies, des voyages d'étude, des programmes éducatifs ou des voyages scolaires.

L'importance des sites mémoriaux consacrés aux victimes du nazisme sur des lieux historiques, ainsi que d'un nombre plus petit de musées et d'expositions sur l'Holocauste non associés à un lieu spécifique, réside surtout dans le fait qu'ils témoignent des crimes du national-socialisme, crimes qui, en raison de la disparition de la génération ayant vécu cette guerre, seront bientôt impossibles à connaître par des entretiens directs avec les survivants. Du fait de leur existence topographique et matérielle, qui a créé une continuité spatiale entre le passé et le présent, les sites mémoriaux dans les anciens camps de concentration mettent en évidence l'impact de ces crimes sur les vies des personnes et cherchent à promouvoir une confrontation avec l'histoire.

La plupart des sites mémoriaux ne servaient pas à l'origine de musées, ne présentaient pas d'expositions ou ne disposaient pas de ressources pédagogiques complémentaires. Ces sites sont ainsi confrontés à un nouveau défi qui consiste à traiter à la fois du passé et du présent. Étant donné la distance toujours plus grande qui nous sépare de ce passé nazi, les changements démographiques intervenus et une présentation de plus en plus orientée académiquement des événements historiques, il ne semble plus suffisant lors d'une visite sur un site mémorial de se contenter de provoquer le rejet moral du nazisme.

3

Clarification des termes et concepts utilisés



Cette étude a examiné le rôle que les sites s'attribuent en tant que ressources éducatives dans nos sociétés contemporaines et le rôle qui leur est attribué par les ministères, les professeurs et les étudiants. L'étude reposait sur deux termes clés, l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme:

« Si un professeur nous enseigne l'Holocauste sans aucun enthousiasme, on peut presque dire que c'est un crime. »
(Étudiant, groupe cible, Londres)

Tandis que l'enseignement relatif à l'Holocauste est compris comme la transmission de connaissances historiques, la définition par l'UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme englobe aussi une composante orientée vers l'action, pour promouvoir, défendre et appliquer les droits de l'homme dans la vie de tous les jours. Le lien entre l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme peut par conséquent être à juste titre décrit par la question de savoir si la connaissance du passé peut servir à maîtriser le présent, et garantir que les sociétés actuelles se basent sur des droits humains qui assurent l'égalité, la sécurité et l'absence de discrimination.

« Pour que l'enseignement soit réussi, il faut juste savoir si les étudiants ont compris l'aspect humain de l'Holocauste et ne l'ont pas simplement associé à des faits et des chiffres bruts. »
(Professeur, groupe cible, Copenhague)

Enseignement relatif à l'Holocauste

Dans le cadre de cette étude, le terme « **enseignement relatif à l'Holocauste** » est compris comme :

« L'enseignement qui se centre sur la discrimination, la persécution et l'extermination des Juifs par le régime national socialiste, mais qui inclut également les crimes nazis contre les autres groupes de victimes, à la fois pour une meilleure compréhension et une meilleure mise en contexte de l'Holocauste et dans un désir de reconnaître et de commémorer les souffrances de nombreuses victimes non juives de l'époque nazie. »

L'éducation aux droits de l'homme

Selon le Plan d'action pour 2005-2009 en bref du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), **l'éducation aux droits de l'homme** est définie comme :

« l'ensemble des activités de l'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme [qui] ne consiste pas seulement à inculquer des connaissances sur les droits de l'homme et les mécanismes qui les protègent, mais vise aussi à transmettre les compétences nécessaires pour promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits de l'homme au quotidien. »³

3 Voir: http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/docs/PlanofActioninbrief_en.pdf.

4

Résultats et conclusions



Quelle est l'importance actuelle des sites mémoriaux et des musées historiques?

Tous les États membres de l'UE confirment l'importance de l'enseignement relatif à l'Holocauste, de l'enseignement de la démocratie et de l'éducation aux droits de l'homme (HRE). Les étudiants interrogés ont déclaré que le fait d'être confrontés à l'Holocauste a eu un impact sur leur vie personnelle, notamment en ce qui concerne les visites dans les mémoriaux. Les étudiants perçoivent les mémoriaux comme des endroits qui peuvent avoir un impact durable sur eux et en ce sens, les sites historiques « authentiques » ont plus d'impact que les musées. Les étudiants ont déclaré que les réunions avec des survivants ont eu un impact particulier sur eux.

« Le site vous permet de vraiment ressentir l'atmosphère, ce qui est essentiel pour le processus d'apprentissage. Si vous ressentez quelque chose, ça reste. »
(groupe cible de professeurs, Amsterdam)

Quelle est l'aura spéciale des sites de crimes?

L'authenticité des sites peut avoir un impact positif et négatif sur les activités éducatives. L'authenticité peut créer une atmosphère de lien émotionnel qui engendre la réflexion et encourage les visiteurs à essayer d'en savoir plus et à exprimer clairement leurs pensées. La surcharge émotionnelle et/ou

les appréhensions relatives aux règles spécifiques de comportement dans les mémoriaux mettent cependant parfois les étudiants mal à l'aise et empêchent la communication et la réflexion.

« Des sites authentiques sont essentiels pour faire connaître l'Holocauste, d'autant plus lorsqu'ils montrent des espaces vides, lorsqu'ils évoquent physiquement ce qui s'est passé à l'étudiant, p.ex. le froid et la neige pendant l'hiver, lorsqu'ils montrent ce qu'est la non-existence. »
(groupe cible de professeurs, Milan)

Que faut-il enseigner lors de visites de sites mémoriaux et de musées?

Toutes les personnes interrogées ont considéré que l'enseignement relatif à l'Holocauste est plus qu'une simple confrontation au passé. La confrontation à l'Holocauste touche aussi des sujets contemporains. L'étude et la visite de certains sites mémoriaux et musées reposent sur des concepts qui sont conçus pour stimuler une action chez le visiteur. Toutefois, si de nombreux sites ont installé des programmes éducatifs, ces programmes ne sont pas clairement ciblés sur l'enseignement lié aux droits de l'homme. Un seul des sites étudiés considère la sensibilisation aux droits de l'homme comme son principal objectif, toutes les autres institutions sont davantage centrées sur la transmission de connaissances historiques.

« L'enseignement de l'Holocauste doit se centrer sur les biographies des victimes, familiariser les étudiants avec la personnalité des victimes et éviter de ne mentionner que leurs souffrances. »

(groupe cible de professeurs, Linz)

Quels sont les facteurs qui contribuent au succès pédagogique de ces sites?

Le succès des activités éducatives est dû, selon les sites étudiés, aux facteurs suivants:

- grande qualité des activités et des programmes éducatifs
- méthodes pédagogiques qui rendent les étudiants actifs et les font participer
- attitudes positives des étudiants et des professeurs et bonne préparation des visites des mémoriaux
- compétences éducatives et motivation des employés des institutions
- financement suffisant des sites et visites des sites par les autorités officielles

« L'enseignement de l'Holocauste doit se centrer sur les biographies des victimes, familiariser les étudiants avec la personnalité des victimes et éviter de ne mentionner que leurs souffrances. »

(groupe cible de professeurs, Linz)

Quels sont les obstacles à un enseignement réussi sur ces sites?

Les étudiants, les professeurs et le personnel des sites interrogés citent les éléments suivants comme des obstacles empêchant une meilleure utilisation des mémoriaux:

- manque de personnel compétent et formé
- financement inapproprié des sites et manque de financement des visites des sites (les professeurs ont souligné la difficulté de financer les visites des mémoriaux et des musées)
- manque de salles de conférence et d'espace pour les activités éducatives
- manque de temps pour les activités éducatives sur le site

- groupes mal préparés
- matériel inadéquat associé à l'Holocauste, à l'éducation aux droits de l'homme et aux visites des sites de l'Holocauste
- étudiants obligés de participer aux activités
- manque de coopération entre les professeurs sur l'enseignement relatif à l'Holocauste
- manque d'interaction et d'activités indépendantes des étudiants sur les sites
- manque de connexion des activités éducatives des sites avec le présent

« Les professeurs ne sont pas préparés à traiter le thème de l'Holocauste, ils en ont peur, ils essaient de l'éviter. »

(groupe cible de professeurs, Cracovie)

Quelle est la meilleure approche pédagogique?

L'étude révèle que la plupart des professeurs sont contre une approche éducative «descendante». Les professeurs et les étudiants pensent que les étudiants devraient participer volontairement aux visites sur les sites. Les étudiants devraient être encouragés à se forger leur propre opinion par le biais d'un apprentissage actif, exploratoire, basé sur la recherche et orienté projet. Les professeurs et les étudiants ont mis l'accent sur l'importance du travail avec des biographies de victimes et de criminels. Les émotions sont considérées comme importantes pour les processus d'apprentissage, mais il existe un danger de surcharge émotionnelle ou de résistance émotionnelle.

« Les étudiants en retirent le plus eux-mêmes, ce qui est beaucoup plus profitable car ils tirent leurs propres conclusions; tout ce que nous avons à faire, c'est leur montrer le chemin. »

(groupe cible de professeurs, Prague)

Comment garantir qu'une visite sur un site ait un impact durable?

Une visite sur un site historique peut provoquer une forte impression chez les jeunes visiteurs, mais les quelques heures sur le site ne sont en général pas suffisantes pour transposer cette impression dans un processus de réflexion. Les étudiants et les professeurs affirment l'importance de la préparation et encore plus des activités de suivi des visites de sites. La préparation avant les visites et l'évaluation

après les visites pourraient également jouer un rôle important dans l'association de l'éducation aux droits de l'homme et de l'enseignement relatif à l'Holocauste.

« Il est contreproductif de provoquer une réaction émotionnelle lors de la visite de sites authentiques; ceci peut avoir un effet secondaire négatif. Ce devrait être au contraire l'occasion d'activer une intelligence émotionnelle, beaucoup plus complexe et profonde. »

(groupe de professeurs cibles, Milan)

Comment faire en sorte que les programmes éducatifs soient intéressants pour les visiteurs?

En général, les institutions connaissent peu les centres d'intérêt des jeunes qui les visitent. Lorsqu'on leur demande pourquoi les gens visitent ces sites, les membres du personnel des musées et des mémoriaux confondent souvent l'éventuelle motivation des visiteurs avec leurs propres objectifs pédagogiques. L'organisation de discussions entre le personnel des mémoriaux et les professeurs et/ou leur groupe scolaire avant la visite constituerait une stratégie potentielle.

Quel est le rôle des éducateurs sur les sites?

La personnalité et le niveau de qualification des guides et des professeurs sont extrêmement importants pour le succès de leur gestion du sujet de l'Holocauste. Les professeurs sont considérés comme des figures clés en termes d'intérêt des étudiants pour le sujet. Les guides sont considérés comme des figures clés pour le succès des visites des mémoriaux. Souvent, il y a une intégration insuffisante des guides à temps partiel dans les services éducatifs des sites. Des connaissances approfondies et une formation sur les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme sont rares parmi le personnel des institutions liées à l'Holocauste.

« La qualité des excursions dépend en grande partie du professionnalisme des guides, de la façon dont ils impliquent les étudiants et suscitent l'intérêt pour le sujet. »

(groupe cible de professeurs, Vilnius)

À quel stade en est l'éducation aux droits de l'homme?

Les professeurs et les étudiants établissent peu de liens entre les visites aux sites mémoriaux et l'éducation aux droits de l'homme. Les déclarations des professeurs et des étudiants ont montré un manque de corrélation entre l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles. Des discussions ont révélé qu'il y a un manque de connaissances sur l'histoire et la portée des droits de l'homme – cela contredit les réponses données au sein des ministères de l'Éducation des États membres de l'UE qui ont déclaré que l'éducation aux droits de l'homme était prioritaire. Dans l'ensemble, l'éducation aux droits de l'homme ne semble pas être un concept bien établi, au niveau des mémoriaux aussi bien qu'au niveau scolaire. Même dans la littérature, l'éducation aux droits de l'homme dans le contexte des sites mémoriaux est peu abordée.

« Il peut arriver que sur tout un parcours scolaire un étudiant n'apprenne rien au sujet de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou même au sujet de la constitution italienne. Tout dépend du bon vouloir des professeurs. »

(groupe cible d'étudiants, Milan)

Jusqu'à quel point sont développés les liens entre l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme?

À l'heure actuelle, il y a peu de concepts pédagogiques mis au point ou testés et de méthodologies qui relient l'histoire de l'Holocauste et les problèmes contemporains; n'évoquons même pas leur mise en œuvre et leur évaluation sur une base régulière. La mise au point de tels concepts et méthodologies aiderait les éducateurs dans les sites mémoriaux et les musées, ainsi que les professeurs, à mieux comprendre ce qu'est l'éducation aux droits de l'homme et comment elle peut être associée à l'enseignement relatif à l'Holocauste. Pour cela, il faudrait que l'enseignement et la formation des professeurs englobent tant l'enseignement relatif à l'Holocauste que l'apprentissage de l'histoire et du rôle actuel des droits de l'homme. En outre, des séminaires nationaux et internationaux, des réunions et des conférences où un échange d'idées, de méthodologies et de concepts pourrait avoir lieu, favoriseraient cette compréhension. Les gouvernements et les ministères nationaux devraient

activement organiser ces activités et promouvoir la participation à celles-ci.

« Des cours sur les violations des droits de l'homme doivent être inclus au programme scolaire pour éviter que des situations similaires se reproduisent à l'avenir et pour permettre aux étudiants de tirer les leçons des erreurs du passé. »

(groupe cible d'étudiants, Copenhague)

Cette étude révèle que les tentatives de développer la connaissance des droits de l'homme et d'établir des liens entre l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme doivent avoir un objectif beaucoup plus large que celui que les sites mémoriaux ou les musées peuvent offrir. Une grande partie du travail reliant l'enseignement relatif à l'Holocauste à l'éducation aux droits de l'homme doit être fait dans les écoles. Les visites aux sites mémoriaux et dans les musées peuvent stimuler, soutenir et compléter ce travail.



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Découvrir le passé pour l'avenir: Le rôle des sites historiques et des musées dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme au sein de l'UE – Résumé

2011 – 14 pp. – 21 x 29,7 cm

ISBN 978-92-9192-749-4

doi:10.2811/50820

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du Journal officiel de l'Union européenne, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

L'Holocauste a pris une place centrale dans la mémoire collective culturelle de l'Europe et du monde. Puisque la mémoire vivante de l'Holocauste et d'autres crimes du national-socialisme s'éteint peu à peu, il est d'actualité de s'interroger quant à la meilleure façon d'éduquer les nouvelles générations sur ces événements afin de s'assurer que ces derniers ne se répètent jamais. Comment présenter l'Holocauste dans la réflexion historique? Doit-il être intégré à la perspective plus universelle des droits de l'homme? Si oui, comment? En 2009, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a réalisé la toute première recherche à l'échelle européenne sur le rôle des mémoriaux dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme dans l'Union européenne (UE). Le résumé du rapport, *Découvrir le passé pour l'avenir – Le rôle des sites historiques et des musées dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme au sein de l'UE*, fournit une sélection d'observations, des éléments de discussion ainsi que des recommandations. Cette recherche souligne la nécessité de renforcer les concepts pédagogiques qui relient l'enseignement relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme, ce qui viendrait compléter les visites des sites mémoriaux et musées.



Office des publications

FRA - AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 - 1040 Vienne - Autriche
Tél. +43 (1) 580 30-60 - Fax +43 (1) 580 30-693
fra.europa.eu - info@fra.europa.eu
facebook.com/fundamentalrights
twitter.com/EURightsAgency

ISBN 978-92-9192-749-4



9 789291 927494